

Au moment où Planiol achevait sa rédaction Arthur de La Borderie mettait la dernière main au premier volume de sa grande *Histoire*. Les qualités des deux savants sont complémentaires. La plume de l'un a plus de pittoresque, plus de goût pour les épisodes qui remuent l'imagination, l'autre procède avec une méthode plus sévère.

Dois-je faire une réserve ? Marcel Planiol affirme — et La Borderie pensait de même — que l'autorité du roi de France sur la Bretagne, au moyen âge, était nulle. En fait ce fut exact, au moins la plupart du temps. En droit, Planiol admet qu'un lien de vassalité existait mais à ce lien il donne pour origine l'hommage rendu par certains ducs de Bretagne du XI^e et du XII^e siècle au duc de Normandie. Philippe-Auguste, en conquérant cette province, aurait conquis *ipso facto* la suzeraineté de la Bretagne.

C'est méconnaître une source plus reculée des relations vassaliques entre France et Bretagne. On la trouve dans les serments de fidélité et d'hommage prêtés aux empereurs et rois carolingiens par les premiers rois bretons : Nominoé, Erispoé, Salomon. C'est là une base inébranlable qu'on ne saurait dissimuler sans dénaturer toute la suite de l'évolution. Il ne faut pas oublier non plus qu'à côté des relations constitutionnelles, il a existé entre la société française et la population bretonne une communauté de pensée et de goûts, attestée de plusieurs manières, notamment par l'assiduité des étudiants bretons auprès de l'Université de Paris et par l'abondance des recrues bretonnes dans l'armée française au cours de la guerre de Cent ans. Aucun rapprochement comparable ne saurait s'établir entre les Bretons et leurs voisins d'Outre-Manche, en dépit d'une identité d'origine. Si cette manière de voir avait été mieux connue, certaines conclusions erronées ou exagérées tirées par des hommes politiques auraient peut-être eu de moins graves conséquences.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ

OLIVIER-MARTIN (François), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *Notes historiques sur la ville et la châtellenie de Jugon, des origines à 1789*. — (Paris, Domat-Montchrestien, 158, rue Saint-Jacques, V^e) Rennes, imp. Simon, 1955. In 8°, 264 pages, carte, pl.

C'est un bonheur pour Jugon d'avoir compté parmi ses

enfants l'un de nos plus savants historiens du droit. M. Olivier-Martin, membre de l'Institut, a consacré au dépouillement des archives de sa ville natale les laborieux loisirs de ses vacances. Dans les registres paroissiaux de l'état-civil il a fait une récolte particulièrement copieuse. La grande expérience des questions institutionnelles lui a permis d'expliquer le mécanisme des anciennes lois avec une maîtrise incomparable. C'est ce qui fera de ce petit livre le guide très utile de ceux qui poursuivront des recherches du même genre.

Jugon, primitivement appelée Lanjugon, semble porter le nom de quelque ermite breton, inconnu par ailleurs. Une voie romaine passait au pied du piton qui forme promontoire entre la vallée de l'Arguenon et celle de la rivière dite de Jugon qui y conflue. Avec la période féodale le château de Jugon apparaît et crée l'agglomération : à la limite orientale du Penthièvre, au point où cette ligne est franchie par une voie venant de Dinan, de Dol et de la Normandie, et se croisant, à Jugon même, avec une autre route conduisant du Vannetais vers Plancoët et la mer. Carrefour protégé et au besoin verrouillé, voilà Jugon. Aussi lorsque les ducs de Bretagne récupérèrent puis reformèrent l'apanage de Penthièvre ils se réservèrent Jugon et, autour de son château, une minuscule sénéchaussée.

La petite ville prospéra depuis le ^{xii}^e siècle. Un prieuré bénédictin y fut fondé par le seigneur, d'accord avec Marmoutier ; une cohue abrita les marchés ; un hôpital, au bout du pont, recueillit les voyageurs éclopés ; des moulins furent les usines des industries alimentaires et textiles. La ville députait aux Etats du duché. Des ducs de Bretagne y logèrent. Charles de Blois y guérit un aveugle, saint Vincent Ferrier y prêcha.

Au cours de la guerre des Deux Jeanes la ville, qui avait son enceinte propre, et le château furent assiégés quatre fois mais jamais ne s'obstinèrent jusqu'à l'assaut final.

Aux temps modernes Jugon perdit toute valeur militaire mais conserva une intense vitalité juridictionnelle. Le monde de la robe y proliféra mais l'activité industrielle ne se développa pas également et Jugon finit par s'éclipser devant sa voisine, mieux placée, Dinan.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ